

Lou Tambourinaire

N 189 – FEVRIER 2021



Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
LE MOT DU MAIRE	3
Conseil municipal du 18 Novembre 2020	6
Conseil municipal du 9 Décembre 2020	11
LES HABITANTS.....	14
L'AGENDA 21	15
INFORMATIONS PRATIQUES	16
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	17
INFORMATIONS IMPORTANTES VACCINATION COVID 19.....	18
SECHERESSE - REHYDRATATION DES SOLS/ DISPOSITIF EXCEPTIONNEL.....	19
PANNEAU POCKET - PROCHAINEMENT DANS VOTRE COMMUNE.....	21
INFLUENZA AVIAIRE.....	22
INFORMATIONS DIVERSES.....	24
ADIL 24 PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT.....	25
INFORMATIONS SMD3.....	26
LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC	28
LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE.....	28
CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS.....	28
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	29
PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)	29
OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)	30
<i>Permanences des organismes</i>	31
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i>	32
<i>Memento des numéros utiles</i>	33

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Clémence ROUSSARIE.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus

LE MOT DU MAIRE

Mesdames Messieurs Chers amis

Nous ne pouvons organiser notre traditionnelle rencontre pour les vœux pour cette année 2021, puisque les conditions sanitaires nous obligent encore à prendre nos distances.

En revanche, je tenais à m'adresser à vous afin que nous puissions faire un retour ensemble sur cette année particulière.

Je souhaite préalablement à la présentation de notre bilan 2020, faire un point sur la vie de notre commune sur ces douze derniers mois.

En effet, elle a été marquée par l'arrivée du virus dans nos vies et notre quotidien en a été bouleversé. Nous avons dû prendre des mesures particulières dans nos gestes et nos relations.

Le confinement est arrivé avec l'obligation de rester chez soi, en famille ou seul pour éviter toute contamination. Cette période a été très difficile pour chacun d'entre nous. Certaines personnes se sont retrouvées seules, loin des autres, loin de leur travail, loin de toute activité. Les membres du conseil municipal ont alors tenté de briser tout isolement par le téléphone ou les visites à domicile.

Ainsi nos aînés ont particulièrement souffert de ce confinement. Il n'a pas été facile de se couper des relations qui ponctuent leur quotidien et certaines personnes ont été totalement désorientées.

En ce qui concerne nos jeunes, je remercie sincèrement les élus délégués au scolaire de la communauté de communes et les salariés du pôle scolaire. Grâce à la parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique pour la mise en place des mesures sanitaires le challenge a pu être relevé, permettant l'accueil de tous les élèves dans de bonnes conditions sanitaires.

De nombreux professionnels ont été touchés par le ralentissement ou l'arrêt de leurs activités. Nous avons, élus et employés fait le relais pour que l'information sur les aides allouées puissent être connues ainsi que les démarches à effectuer.

Nous renouvelons nos encouragements aux habitants de la commune à faire travailler les commerces et professionnels de la commune, afin de les soutenir dans cette période douloureuse.

Les associations voient également leurs activités réduites ou stoppées, avec la baisse sur le nombre d'adhésions, ainsi que l'annulation des manifestations organisées habituellement. La vie sociale de la commune s'en trouve fortement touchée.

La commune elle-même souffre de cette période, mise en place du nouveau conseil et différentes délégations ou représentations différées.

Nous n'avons pas pu nous réunir pour la plantation du mai suite aux élections, et certains projets n'ont pu être mis en place.

Ainsi la crise sanitaire que nous vivons nous impacte tous et je voudrais saluer le courage et le sérieux dont chacun a fait preuve sur notre commune jusqu'à maintenant. C'est grâce à cette implication de chacun que nous pouvons être fiers de la faible progression de la maladie sur notre territoire.

Nous savons que les conséquences sont parfois importantes et qu'il va falloir redoubler de patience et de volonté pour refaire surface dans une période plus calme.

Alors je vous souhaite à tous beaucoup d'énergie.

A l'heure où je vous écris, la campagne de vaccination a démarré, la mise en œuvre des moyens matériels et la production croissante des vaccins doit permettre une couverture importante de la population avant l'été et permettre un retour progressif vers la normalité.

Néanmoins, nous savons aussi quels gestes nous devons réaliser pour qu'un avenir soit possible pour l'ensemble de la population. Aussi je vous demande au nom de toute la commune de bien respecter les gestes barrières et de bien vous protéger pour offrir un avenir à ceux que vous aimez.

Je vais maintenant faire un bilan de la première année marquée par de nombreux changements au sein de la nouvelle équipe d'élus, mais aussi au sein des salariés.

Je souhaite remercier toute l'équipe, élus et salariés, qui m'ont accompagné pour assurer une présence et une disponibilité à votre service dans cette période difficile et compliquée et porter les projets de l'année.

Et je tiens en leurs noms à vous présenter mes vœux les plus sincères, et vous souhaiter une excellente année 2021.

Nous avons voulu comme vous avez pu le constater, maintenir un lien avec nos aînés et nos enfants pour compenser les festivités habituelles, avec la distribution de cadeaux.

Pour vous tous, nous souhaitons dès que cela sera possible, vous réunir pour un moment festif et convivial.

Chers habitants, je vous renouvelle mes souhaits de vivre au sein de notre commune dans les meilleures conditions, un plein épanouissement avec de nombreux moments de bonheur.

Il en est de même pour les nouveaux habitants qui nous ont rejoints cette année. Au nom de toute la commune, je leur souhaite la bienvenue et une très belle première année au sein de notre collectivité.

Nous souhaitons continuer la démarche que nous avons entreprise, qui s'appuie sur une symbolique forte « Faux vivre et construire ensemble ».

Je citerais en appui de cette démarche l'écrivain et aviateur français Antoine de Saint-Exupéry : « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ».

Nous voulons que notre commune continue sa progression de population qui se confirme encore cette année, et conforte ses équipements, ses services et son attractivité.

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, et à la mise en place différée de la nouvelle équipe, nous avons pu tenir 10 réunions du conseil municipal et de nombreuses réunions de commissions, sur la commune et au sein des structures extérieures. Au travers desquelles nous avons pu finaliser.

Au sein de la commune :

- Pas d'augmentation de la fiscalité, taux reconduits.
- Un gros chantier sur la totalité de la voirie communale, revêtement, « point à temps », et élagage important.
- La finition des équipements, matériels, rideaux du Belvédère à Canguilhem pour sa reconversion en pôle pédagogique « sécurité routière et énergie renouvelable »
- Amélioration de l'équipement informatique avec l'achat d'un ordinateur portable et changement du photocopieur au secrétariat de mairie.
- La rénovation d'une tranche du réseau d'eaux pluviales dans le haut du bourg, et hydro curage sur la totalité du réseau d'eaux pluviales.
- le remplacement du camion, pour les services techniques.
- La participation à l'achat de livres pour le pôle scolaire.
- Les services à la population qui se confortent avec l'agence postale communale et le point service public qui sont de plus en plus sollicités, la mise en place d'une permanence des services sociaux du département (interrompus à cause du COVID), des ateliers de formation initiés avec l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires).

Au sein de la communauté de communes Portes Sud Périgord

- Finition des travaux d'aménagement dans la cour de l'école
- L'achat de jeux de cour pour le pôle scolaire

- Des travaux de curages de fossés, de revêtements sur le réseau routier communautaire.
- La signalétique vélo route sur le réseau routier de la communauté
- Amélioration des équipements informatiques et sécuritaires.

Au sein du syndicat départemental d'énergie,

De nouvelles études lancées :

- Sortie du bourg sur les routes d'Issigeac et de Bergerac.
- Rénovation éclairage du stade

Au sein du syndicat d'eau

- Deux nouvelles tranches de renouvellement du réseau.

Autres

- Après la mise en service de l'antenne FREE, fin 2019 et l'échec de la mutualisation, l'opérateur orange a lancé l'étude pour une mise en service normalement avant l'été.
- De gros travaux de rénovation engagés continuent sur la ligne très haute tension « tuilières faurilles » permettant de conforter la qualité du service.

Pour cette année 2021, nous allons continuer, comme les années précédentes, à équiper et moderniser notre commune, avec :

- la réalisation du pôle médical qui va permettre de conforter nos services de proximité.
- De multiples travaux qui vont améliorer nos équipements, comme nous l'avons indiqué dans les bulletins précédents avec notamment
- Changement menuiserie, porte salle des fêtes et fenêtres vestiaires et club house du stade municipal.
- Rénovation de la tribune, et pare ballon.
- Changement du four à la cuisine de la salle des fêtes.
- Mais également le lancement d'un « Agenda 30 » en prolongement de notre « Agenda 21 », qui nous a permis d'être labellisé « territoire d'avenir », et surtout de vous associer aux choix des actions mises en œuvre sur notre village.

En ce début d'année, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021, une bonne santé pour vous et vos proches, la réalisation de vos projets et un avenir heureux.



*Le Maire,
Alain Legal*

Conseil municipal du 18 novembre 2020

Le dix-huit novembre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, HUARD Anne, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absents : 0

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Recrutement d'un emploi PEC,
- 2) Proposition de financement pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques,
- 3) Achat d'un véhicule pour les services technique,
- 4) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du SIAEP 2019,
- 5) Validation devis :
 - Tribune du stade de Foot,
 - Piano de cuisson pour la salle des Fêtes,
 - Pare ballon pour le city-stade,
 - Travaux sur le réseau d'eaux pluviales (canalisation écrasée),
 - Travaux d'urgence et de nettoyage de l'Eglise,
- 6) Encaissement du chèque relatif au sinistre « effraction de la Mairie »,
- 7) Modification du temps de travail de l'adjoint technique - agent d'entretien,
- 8) Renouvellement du contrat CNP,
- 9) CCPSP : participation aux frais,
- 10) Validation de la proposition d'aménagement du pôle médical,
- 11) Décisions modificatives.

1. Recrutement d'un emploi PEC

Lors du conseil municipal du 14 octobre 2020, il a été décidé de recruter un agent en CDD de 35 heures / semaine pour accroissement temporaire de l'activité dans l'optique du départ à la retraite de l'agent technique René PIGEARD.

Au vu des entretiens, la personne retenue est éligible au parcours PEC (Parcours Emploi Compétence). Il y a obligation de formation dans ce parcours.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement pour un an d'un agent polyvalent au sein des services techniques à temps complet dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence à compter du 23 Novembre 2020. Le contrat prévoit 3 mois d'essai.

Une prise en charge de l'État intervient à hauteur de 45 % sur 26 heures hebdomadaires. Le PEC peut être renouvelable 2 fois 6 mois.

M. Gwenaël GUIGUET de Monmadalés a été retenu pour ce poste. M. le Maire indique qu'il a un cursus très complet sur le volet entretien des espaces verts et maçonnerie. Le parcours de formation (en interne) et de diplômes adaptés, d'une durée d'un an ont été élaborés avec le Pôle Emploi.

Cet agent sera affecté au service technique pour effectuer les tâches :

- Petits travaux d'entretien des bâtiments, du matériel, des véhicules
- Entretien des espaces verts, de la voirie
- Entretien du matériel après usage
- Application des normes et techniques d'utilisation des matériels, produits d'entretien et phyto,
- Mise en place des règles d'hygiène et sécurité
- Conduite du tracteur et du véhicule utilitaire communal

M. le Maire précise également qu'une réflexion sur la mise en place de périodes d'astreintes sera élaborée.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat PEC par 15 voix.

3. Achat d'un véhicule pour les services techniques :

M. BERNARD présente les propositions reçues sur la demande d'un camion benne à propulsion, avec des roues arrières jumelées, un crochet d'attelage et des rehausses de bennes pour feuilles et branchages.

IVECO 40 020 € TTC avec un siège suspendu + gyrophare + kit de balisage + benne
 RENAULT MASTER 37 992 € TTC mais sans rehausses

Pour avoir un comparatif sur un matériel semblable, un devis réactualisé a été demandé à RENAULT TRUCK mais non reçu le jour du conseil.

M. le Maire explique également le choix pour l'achat d'un véhicule neuf au lieu d'un produit d'occasion comme il avait été proposé dans un premier temps.

En effet, au vu des recherches et rencontres effectuées, il n'y avait pas de produit acceptable pour le budget prévu initialement de 15 000 € : très peu d'offres de véhicules récents, kilométrage important, écart de prix faible avec le neuf.

Le Conseil Municipal demande donc à M. le Maire d'engager une renégociation globale portant sur les garanties, les coûts d'entretien les délais de livraison et la reprise de l'ancien véhicule de marque IVECO.

Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à engager les démarches, et à valider la proposition la mieux-disante après négociation sur des produits identiques avec les critères demandés (rehausses...) et l'autorise à faire les démarches nécessaires relatives à l'achat du véhicule, à l'unanimité.

2. Proposition de financement pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques,

✓ **Propositions du Crédit agricole :**

Prêt à taux fixe :

Prêt classique à échéances constante					
MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	COÛT TOTAL
25 000 €	5 ANS	0.55 %	Trimestrielle	1 268.13 €	25 362.51 €
		0.55 %	Annuelle	5 082.80 €	25 414.01 €

Prêt à taux fixe :

Prêt annuités réduites à échéances constantes					
MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE	COÛT TOTAL
25 000 €	5 ANS	Taux nominal 0.55 % Taux apparent 0.41 %	Annuelle	5 061.95 €	25 309.75 €

Frais de dossier 150 €

✓ **Proposition de la Caisse d'Épargne :**

Prêt à taux fixe :

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE
25 000 €	5 ANS	0.55 %	Trimestrielle	1 264.16 €
		0.55 %	Semestrielle	2 530.35 €

		0.55 %	Annuelle	5 067.70 €
--	--	--------	----------	------------

Commission engagement 100 €

✓ **Proposition d'Iveco capital :**

Prix du matériel HT : 33 350.00 €

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE
26 000 HT	5 ANS (60mois)	2.18 %	Mensuel	457.81 €

Frais de dossier 120 € Perte financière : + 30.015 € par échéance

Le Conseil Municipal valide le recours à un prêt et au vu de la différence très faible entre le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne, il demande à M. le Maire d'engager une négociation portant sur les frais de dossier ou d'engagement et de retenir la proposition la mieux-disante après globalisation avec le coût du crédit.

Validé par 14 voix. M. DUMON, administrateur de la caisse locale du Crédit Agricole, ne prend pas part au vote.

4. R.P.Q.S 2019 du SIAEP:

Le S.I.A.E.P des Coteaux Sud Bergeracois a envoyé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, pour l'année 2019. Après lecture le Conseil Municipal prend acte de ce rapport 2019.

5. Validation devis

M. BERNARD présente une série de devis pour validation :

- Tribune du stade de Foot : Nouveau devis reprenant les recommandations de la SOCOTEC en matière de sécurité des rambardeuses pour 5 411 € (pas de TVA)

Le Conseil Municipal valide le devis de 5411€ par 15 voix.

- Piano de cuisson pour la salle des fêtes :

La commission propose de retenir la proposition de FONTANIE/VILLENEUVE à savoir le modèle AMBASSADE avec 4 feux vifs, 1 four gaz, 1 plaque coupe-feu de 5kw, avec dossier et table inox pour une longueur de 1 mètre et une largeur de 0,400 pour le montant de 3305€ HT.

Le Conseil Municipal valide le devis de 3305€ HT par 15 voix.

- Pare ballon pour le city stade :

Devis JLM sport : devis de 3 350 € HT

Devis STMP : devis de 4 000 € HT

La proposition JLM consiste en l'installation de poteaux à l'extérieur du city-stade. La société STMP qui a installé le city-stade propose d'allonger les poteaux du city-stade ce qui permet une intégration des filets dans la continuité du grillage existant.

Le Conseil Municipal valide le devis STMP pour 4 000 € HT par 15 voix.

- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales : suite au stationnement de poids lourds sur le trottoir de la rue Albert GUILLAUME les buses du réseau d'eaux pluviales ont été détruites. Il est nécessaire de reprendre ce busage sur 32 ml et de le renforcer avec un béton spécifique du fait de sa faible profondeur. Nous avons reçu 2 devis :

Devis ETR : 4 126.00 € HT

Devis BORDIER : 3818 € HT

Le Conseil Municipal valide le devis BORDIER pour 3818 € HT par 15 voix.

- Travaux d'urgence de l'église : M. Lardeyrol est intervenu en urgence suite à des infiltrations d'eau à l'église au niveau du compteur électrique. Le problème a été réglé par une intervention sur les chenaux est une remise en ordre des tuiles pour un coût de 345 € HT.

Un devis pour le démoussage de la toiture de l'église et la mise en place de gouttières manquantes a été demandé.

6. Encaissement chèque sinistre

L'assurance, après avoir fixé la franchise, a retenu la somme de 2712€ pour le remboursement de la porte de la mairie

suite à une tentative d'effraction avortée. Ce remboursement s'effectuera en 2 temps : un premier chèque de 2034€ et un second pour le solde de 678€ après présentation de la facture.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser les 2 chèques de Groupama, par 15 voix

7. Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial

Le 16 septembre 2020, le Conseil municipal s'était prononcé favorablement à l'augmentation des heures de l'adjoint technique chargé de l'entretien. Le comité technique a donné un avis favorable pour :

- suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint technique contractuel à 4 heures hebdomadaires

Et

- remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'un adjoint technique territorial contractuel à 8 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal valide cette augmentation de temps de travail par 15 voix.

8. Renouvellement du Contrat CNP

Départ de Mme FORMAGGIO à 22H43.

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Pour l'année 2021, le taux de cotisation de la CNP pour les agents CNRACL est de 5.95 % avec une franchise de 15 jours par arrêt.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les contrats avec CNP Assurances par 14 voix.

9. CCPSP : participation aux frais

Comme chaque année, nous demandons à la Communauté de Communes de nous rembourser les frais engagés pour l'entretien ponctuel des bâtiments et cour de l'École, ainsi que l'emprunt relatif au bâtiment de la 3^e classe.

- Travail du personnel : 886.16 €
- Prise en charge 50 % par la CCPSP des intérêts pour 688.25 € et du capital amorti pour 1866.03 €
- Et 0.28 € écart de centimes sur oubli du titre de 2018 (vu en conseil le 14/10/20)

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à demander les remboursements des frais à la CCPSP par 14 voix

10. Validation de la proposition d'aménagement du pôle médical

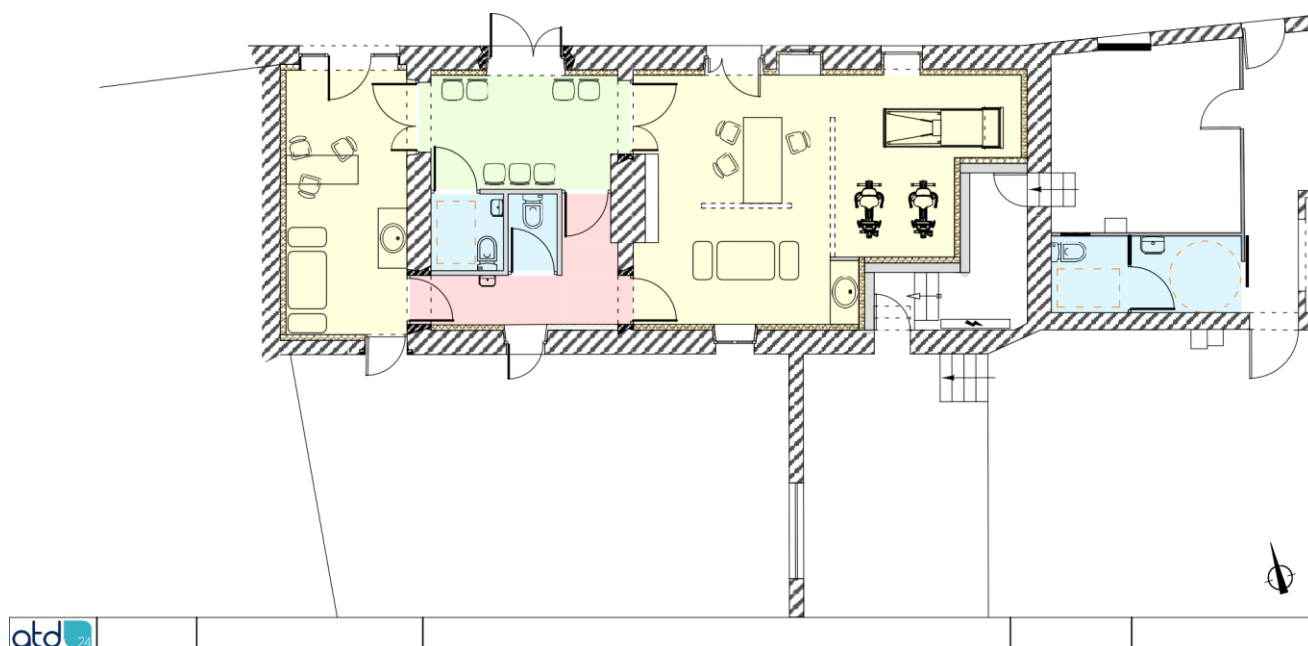
M. le Maire présente la dernière proposition d'aménagement du pôle médical situé dans l'ancienne bibliothèque, avec une surface plus importante pour répondre aux besoins du kinésithérapeute. Nous arrivons à une surface totale d'environ 67m² pour 129 150 € HT.

Les subventions accordées se montent à 94 000€. Un dossier est en cours pour une demande de C.E.E. (Certification d'Economie d'Energie).

La validation du projet va permettre de passer à l'étape suivante du choix de l'architecte.

Le prix de location envisagé serait de l'ordre de 10€/M² permettant d'espérer un retour sur investissement de 5 ans. Un engagement par promesse de bail sera demandé aux futurs locataires.

Ce projet inclut la création de toilettes aménagées au niveau de la salle des fêtes pour 10 800€, permettant de respecter les engagements de la commune dans la procédure d'adaptation des locaux au handicap.



Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement du pôle médical et la création de toilettes aménagées par 14 voix

11. Décisions modificatives

Première décision modificative : pour la section investissement prévoir en dépense 25 000€ pour l'achat d'un véhicule et en recette un emprunt de 25000€

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
D-2182 : Matériel de transport	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative par 14 voix

Deuxième décision modificative : suite aux congés maternité de cette année entraînant le recrutement de personnel de remplacement et aux élections modifiant les indemnités des élus, il faut effectuer une augmentation de crédit de 9272 €. Il est précisé que la Commune perçoit des remboursements de prise en charge des congés maternité qui viennent compenser partiellement ces charges.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	9 272.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 272.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	1 540.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0.00 €	780.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	874.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475 : Médecine du travail, pharmacie	0.00 €	306.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531 : Indemnités	0.00 €	5 772.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	5 772.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	9 272.00 €	9 272.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal valide cette décision modificative par 14 voix

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ En remerciement du don de M. COULEAU pour l'entretien du cimetière et de sa tombe le principe d'une plaque apposée sur la tombe est acté. Le texte en sera soumis au conseil lors d'une prochaine séance.
- ✓ Pour remerciement à Mme LEGRAND suite au don d'un rouleau un colis de Noël lui sera offert.
- ✓ Une personne a proposé le don d'un tableau de chasse de grandes dimensions à la mairie. Une photo sera transmise aux élus avant décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Conseil municipal du 9 Décembre 2020

Le neuf décembre deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

Étaient présents : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark.

Absente : HUARD Anne Représentée : GACHET MORAND Claire

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Convention Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage annule et remplace
- 2) Convention pour l'entretien de la végétation du parc solaire
- 3) RPQS SPANC 2019
- 4) Fusion du SIAEP Dordogne Pourpre et du SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois
- 5) Remise salon de coiffure pendant le confinement

- 6) Remise CAPSECUR pendant le confinement
- 7) Validation de devis
- 8) Détermination des ratios
- 9) Panneau Pocket
- 10) Décisions modificatives

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un vote pour la désignation des délégués GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations). Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2020 est validé par 14 voix.

1. Convention Assistance Technique à Maîtrise d'Ouvrage annule et remplace

Une renégociation a été engagée avec l'Agence Technique Départementale sur les tarifs demandés dans la convention signée avec cette Agence, ces tarifs paraissant élevés au vu du travail à réaliser. Le montant réactualisé passe de 3800€ H.T. à 2240€ H.T.

Il est fait état en phase 3 d'un Avant-Projet Sommaire et non Définitif comme sur la précédente convention. La différence réelle entre les 2 est faible et ne semble pas justifier la différence de coût.

Le Conseil Municipal valide cette modification de convention à l'unanimité.

2. Convention pour l'entretien de la végétation du parc solaire:

M. Le Maire est intervenu plusieurs fois auprès d'URBASOLAR pour s'étonner du retard de la fauche annuelle sur le site sous les panneaux. Suite à des échanges avec le Responsable Exploitation d'URBASOLAR, il se trouve qu'URBASOLAR éprouve des difficultés à faire intervenir leur sous-traitant habituel cette année pour l'entretien de la végétation sur la centrale de la commune.

La société nous a sollicités pour obtenir des contacts d'entreprises locales qui seraient intéressées pour réaliser :

- La fauche sous les panneaux
- L'entretien de part et d'autre de la clôture
- L'entretien de la zone 50m des OLD. (Obligations Légales de Débroussaillage)

Pour information, ci-dessous les prix qui sont appliqués sur leurs sites pour réaliser ces entretiens.

Nom centrale	Clôture	Zone OLD
CS FAUX (364)	2 600 ml	2,2 Ha
Prix	0,40€/ml	200 €/Ha à 250€ /Ha selon la difficulté du terrain

Mme AGUESSE fait part de la limitation trop forte de la présence autorisée pour le pâturage par ses moutons. Cette durée faible est justifiée par la protection des aires de nidification de 2 espèces de papillons (Azuré du serpolet et Damier de la succise).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les démarches et voir s'il est possible de réaliser cette prestation en interne par les agents communaux, qui interviennent déjà autour du site.

Cela concernerait la clôture et la zone OLD. La fauche sous les panneaux devant être assurée par une entreprise équipée.

Le cadre légal de ces prestations devra être validé en accord avec la Trésorerie de Bergerac, le Centre de Gestion Départemental et les Assurances. Les premières prises de contact sont positives.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et ce à l'unanimité.

3. RPQS SPANC 2019

Le SPANC a envoyé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, pour l'année 2019. Chaque élu a reçu un exemplaire pour avis.

Le Conseil Municipal prend acte du RPQS du SPANC.

Pour information, le Conseil Communautaire en date du 16 Novembre 2020 a adopté le nouveau règlement de service du SPANC qui sera valable à compter du 1er Janvier 2021.

Le coût du contrôle de bon fonctionnement, qu'il soit périodique ou pour une vente immobilière, passera à 130€.

Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8ans. Ces augmentations sont rendues nécessaires au vu de la baisse des aides de l'Agence Adour-Garonne

4. Fusion du SIAEP Dordogne Pourpre et du SIAEP des Côteaux Sud Bergeracois

M. DUMON fait état de la demande du syndicat d'attendre que le conseil syndical donne son avis officiel sur la fusion lors de son prochain comité le 17/12 avant que les conseils municipaux prennent leurs décisions sur cette fusion.

La validation du nouveau périmètre et des statuts du nouveau syndicat sont repoussés au prochain conseil municipal.

4-bis. Désignation des délégués GEMAPI

La compétence GEMAPI est exercée par la communauté de communes PSP qui a signé une convention avec le service GEMAPI de la CAB (communauté d'agglomération de Bergerac).

Un délégué titulaire et un suppléant sont nécessaires. Se proposent Mr DUMON Patrick en tant que titulaire et Mr DELPECH Jean-Michel en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

5. Remise salon de coiffure pendant le confinement « Aides économiques COVID »

Le 10 juin 2020, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à une remise pour le loyer de Caroline LAFON pour l'activité du salon de coiffure, loyer Avril/Mai (11/04/ au 10/05) pour un montant de 280.48€ HT - 356.58 TTC avec Charges

Il est proposé d'aider de nouveau cette entreprise suite au second confinement et d'annuler le montant du loyer de Décembre/Janvier 2020 soit 356.58 TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

6. Remise CAPSECUR pendant le confinement

M. le Maire propose, dans le même esprit de faire un geste pour l'association CAPSECUR, le second confinement ayant généré une forte chute de l'utilisation du site.

Le conseil municipal estime que la situation est différente car la non utilisation du site n'entraîne pas de facturation. Une remise est donc difficile à évaluer et il n'y a donc pas de nécessité à délibérer.

Par contre en cas de difficultés avérées de l'association, les élus se tiennent prêts à intervenir.

7. Validation de devis

Les étagères de la bibliothèque étant pleines il est nécessaire d'installer un rayonnage et des étagères supplémentaires. Ce rayonnage va permettre aussi de réorganiser la disposition de l'ensemble de l'immobilier. Le devis de Melvine-Concept, société qui nous avait fourni le matériel initial, pour des compléments du mobilier de la bibliothèque municipale s'élève à 1692.59 HT soit 2031.11 € TTC

Le Conseil Municipal valide le devis de Melvine-Concept par 14 voix.

8. Détermination des ratios

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Pour l'année 2021 :

Nous avons dans les tableaux de propositions d'avancements de grade 2 adjoints administratifs qui peuvent avancer au grade d'adjoint administratif pal. 2^e classe.

- un adjoint administratif « sans conditions exigées » au 1/02 /2021,

- un adjoint administratif « avec examen » au 12 /11/ 2021,

Il est proposé ce qui suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	100 %

Le conseil municipal fixe les ratios à 100 % par 14 voix.

9. Panneau Pocket

La commission information et communication propose de mettre en place la solution Panneau Pocket. Il s'agit d'une application à installer sur son téléphone portable qui permet à la mairie de transmettre instantanément des informations à l'intention des habitants qui auront installé l'appli. Une notification signalera l'arrivée d'une information.

Le coût est gratuit pour les personnes installant l'appli. L'abonnement annuel est de 180€ H.T. pour la commune.

Les informations relayées seront choisies par le Maire et le secrétariat.

Les élus demandent qu'une convention d'utilisation soit préparée pour cibler les informations à envoyer. Cet outil ne doit pas être un fourre-tout mais être réservé à des informations importantes (urgences, modifications de dates d'ouvertures de services...)

Le conseil municipal valide l'adhésion à Panneau Pocket par 14 voix.

10. Décisions modificatives

Les élus donnent leur accord pour procéder aux dernières décisions modificatives nécessaires jusqu'à fin 2020, concernant les besoins à couvrir au sein des chapitres section fonctionnement et investissement, dans la limite des sommes budgétées.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ suite au décès de M. OLIVIER CAPELLA la commune fera un don aux pompiers d'Issigeac
- ✓ une date de réunion pour travailler sur le dossier PLU i (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est fixée au 20/01/2021 à 20H30
- ✓ les conseils municipaux auront lieu le 2ème mercredi du mois à 20H30.
- ✓ Dossier Catastrophe Naturelle de 2016 : Vu le refus d'arrêté de reconnaissance, et le rejet du recours gracieux, la procédure continue et un recours en appel va être formé.
- ✓ Concernant l'année 2018, suite au refus également de reconnaissance, une procédure d'aide exceptionnelle pour un montant limité, est mise en place par l'état en faveur des victimes les plus affectées.
- ✓ Dans le cadre d'un appel à projets régional, la Ligue de Protection des Oiseaux nous a sollicités, pour mener une action avec les agriculteurs qui le souhaitent, portant la préservation de la biodiversité sur le plateau Issigeacois, secteur Faux/Issigeac. Une première réunion est prévue en janvier 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

LES HABITANTS



NOUVEAUX HABITANTS

**Nous vous souhaitons la
Bienvenue !**

NOUVEAUX RÉSIDENTS

De plus en plus de personnes arrivent sur notre Commune, il est important qu'elles viennent se faire connaître à la MAIRIE où nous leur remettrons des documents leur facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village...).

L'AGENDA 21

Une rubrique pour un geste pour la planète : **Consommer de saison !**

Consommer « responsable », c'est aussi tenter de se réadapter à la nature, manger en fonction de ce que la terre peut nous offrir, tout en respectant les saisonnalités.

Pendant cette période de confinement, vous avez peut-être modifié des habitudes : pour pallier l'absence des marchés et des supermarchés rassemblant trop de personnes, des producteurs ont proposé des « drive », de la vente à domicile ou en livraison... Si vous avez pris ces nouvelles habitudes de consommation locale, est-ce qu'il n'est pas temps de les conserver ?

Pas de panique : l'objectif est de s'améliorer, chacun à son rythme, à ses envies, à ses possibilités et ses moyens !

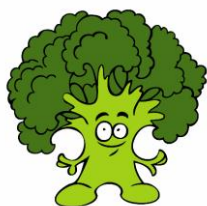
JANVIER

Les légumes : Panais, Betterave, Chou rouge, Topinambour, Céleri-rave, cresson, carotte, épinards, poireaux, patate douce, Choux, Radis noir, rutabaga navet, pomme de terre, endive, courge, potimarron, oignons, chou-fleur.

Les fruits : Litchi, clémentine, kiwi, citron, grenade, poire, pomelo, ananas, banane, pomme, orange, kaki, avocat.



FÉVRIER



Les légumes : Betterave, carotte, céleri, cresson, crosne, endive, épinard, fenouil, mâche, navet, oignon, panais, topinambour, poireaux, pomme de terre, potimarron, salsifis.

Les fruits : Châtaigne, clémentine, mandarine, orange, citron, pomme, poire, kiwi, grenade, pamplemousse rose.



INFORMATIONS PRATIQUES

OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE



MODIFICATION pendant le couvre-feu National

Ouverture de la mairie les
LUNDI – MERCREDI – VENDREDI
De 14h à **17h45**
Merci de votre compréhension !

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Courriel : faux24.mairie@wanadoo.fr
15 rue des Fargues
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96
📠 09.70.62.53.28.



OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE DU LUNDI AU VENDREDI

14H – 17H
Jusqu'au 26 février 2021

CHANGEMENTS A COMPTER DU 1^{ER} MARS :

Lundi - Mardi - Vendredi de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h, et, de 14h à 17h

Merci de votre compréhension.

COORDONNÉES DE L'AGENCE POSTALE

Mairie - 15 rue des Fargues
☎ Le numéro de téléphone est le même que celui
de la mairie : 05.53.24.32.40



IMPORTANT : dispositions Covid dans l'enceinte de la mairie

- Le port du masque dans l'enceinte de la mairie/agence postale est **obligatoire**.
 - Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique est également obligatoire et à votre disposition à l'entrée du bâtiment.
 - Respectez la distanciation physique : 2 personnes maximum dans le hall d'entrée.
 - Sens unique de circulation : entrée par les portes automatiques, sortie par le parc.
- Des « barrières » en plexiglas ont été installées pour permettre de renforcer les gestes barrières.

Ces dispositions ont été prises pour protéger le personnel de la mairie mais aussi les habitants.

Nous comptons sur vous pour se protéger les uns les autres !

(Arrêté municipal n°2020-518 en date du 11 Mai 2020 portant réglementation pour la réouverture au public des services de la mairie et l'agence postale communale)

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la Mairie de FAUX

ANNULÉE jusqu'à nouvel ordre (covid-19)

Vous pouvez contacter Mme Darcq au 05.53.02.06.13. Les dossiers seront traités en priorité par téléphone et sur rendez-vous à Issigeac uniquement sur réelle nécessité.

La bibliothèque



Votre bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16h00 à 17h45 et les Samedis de 10h00 à 12h00

Pour vous échapper d'un quotidien morose et angioxène, poussez la porte, vous serez accueillis avec le sourire sous le masque... Et vous pourrez avec un bon livre faire un voyage immobile qui vous conduira peut être à l'autre bout du monde ou tout à côté mais sera toujours dépayçant.

Nous vous attendons et partagerons avec vous vos derniers coups de cœur littéraires et les notres...

N'hésitez pas laissez vous tenter, !!!!

NB : Vous pouvez toujours commander des livres via le BDP24.

NOUVEAUTÉS ENFANTS bientôt en rayon... ☺



Pour les 4-5 ans : La déclaration - « **bientôt la St valentin, chez les enfants aussi !!!!** »

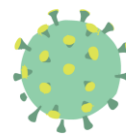
Pour les 4-6 ans : Il y a un monstre dans ma chambre – « **chasser les peurs de la nuit** »

Pour les 5-6 ans : Qui suis-je ou l'histoire de la mouche qui n'aimait pas les bouses de vache « **joli ouvrage sur la différence** »

Pour les 9-11ans : Mortelle Adèle « L'enfer c'est les autres » - **On ne présente plus Adèle**

Pour les 11-12ans et plus : Calamity Jane – Lettres à sa fille – « **Jane n'était pas qu'une Calamity** ».



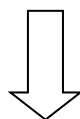


Vaccination COVID

Voici des informations concernant les possibilités de vaccinations pour les personnes de + de 75 ans.

Notre lieu de vaccination le plus proche est situé au **Centre Hospitalier de Bergerac situé 9 Avenue Calmette.**

Pour la prise de rendez-vous deux possibilités :



- **En ligne** sur internet sur le site de l'hôpital www.ch-bergerac.fr (onglet Rendez-vous vaccination COVID), le questionnaire devant être fourni au moment de la vaccination peut être téléchargé en ligne ou rempli sur place au moment du rendez-vous, à ce jour le consentement de la personne peut être verbal (mais il est important de rappeler que les informations peuvent évoluer)
- **Par téléphone** au **05-53-63-89-99** du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.

Au moment du rendez-vous il faut se munir de la carte d'identité et de la carte vitale.

- ◆ Il n'est pas obligatoire d'avoir vu son médecin au préalable mais conseillé en cas d'antécédents qui pourraient être une contre-indication à la vaccination.
- ◆ Actuellement les lignes téléphoniques et la plateforme en ligne sont régulièrement saturées. Le centre hospitalier informe que toutes les équipes sont mobilisées pour enrayer ces difficultés et demande aux personnes de faire preuve de compréhension.
- ◆ De nouveaux créneaux de rendez-vous seront ouverts au fur et à mesure dans les prochains jours et les prochaines semaines.

Il est inutile de se rendre directement sur place, car les secrétariats ne pourront pas les donner.

Sécheresse-réhydratation des sols : un dispositif exceptionnel de soutien aux victimes de 2018

Une aide exceptionnelle est mise en place pour soutenir les victimes les plus affectées par l'épisode de sécheresse-réhydratation des sols survenu en 2018.

Cette aide est destinée aux ménages dont le niveau des revenus est très modeste ou modeste selon les plafonds de ressources applicables aux bénéficiaires des subventions de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Elle peut être accordée au propriétaire d'un bâtiment occupé en tant que résidence principale, et s'il n'a pas déjà bénéficié de concours publics au titre de ce phénomène de sécheresse-réhydratation des sols.

Le bâtiment doit être achevé depuis plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 et avoir été couvert en 2018 par un contrat d'assurance garantissant les dommages incendie ou tous autres dommages.

Seuls, les dommages intervenus au niveau des parties à usage d'habitation sont pris en compte dans une zone d'exposition moyenne ou forte au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux pour laquelle le maire a formulé, avant le 31 décembre 2019, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse survenue en 2018 et pour laquelle cet état n'a pas été reconnu.

Les dégâts pris en compte sont les dommages structuraux sur le gros œuvre dus aux déformations du sous-sol ou du sol avoisinant le bâtiment en raison du phénomène de retrait-gonflement des argiles. Les travaux pris en charge correspondent à des travaux de reprise en sous-œuvre totale ou partielle et aux réparations des dommages sur la partie gros œuvre.

Cette aide financière, susceptible d'être cumulée avec les dispositifs de l'ANAH, est attribuée dans la limite de 15 000 € pour les ménages très modestes et de 10 000 € pour les ménages modestes, pour un taux maximal de 80 % du montant des travaux réalisés.

Pour davantage d'informations sur votre éligibilité à cette aide, nous vous remercions de remplir le formulaire disponible sur ce lien

Il nous permettra d'obtenir une estimation du nombre de dossiers susceptibles d'être éligibles.

Le dossier de demande d'aide complet (une seule demande d'aide par logement) comprend les pièces suivantes :

- une notice d'information concernant le propriétaire (nom, nom d'usage, prénoms, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone principal ainsi que la date, le pays, le département et la commune de naissance.
- une fiche de description du sinistre (localisation et description des dommages) illustré d'un dossier photo des dommages décrits ;
- une copie du dernier avis d'imposition ;
- une copie de l'avis de taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le logement ou tout autre document justifiant de la propriété du bien à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- une copie de la taxe d'habitation ou tout autre justificatif de domicile à la date de début des travaux ou prestations ;
- une déclaration sur l'honneur de l'occupant certifiant que le bâtiment constitue sa résidence principale à la date prévue de début des travaux ou prestations ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- deux devis d'évaluation des prestations et des travaux nécessaires de reprise du sous-oeuvre partielle ou totale et de réparation des dommages subis par le gros œuvre du bâtiment ;
- une attestation d'assurance du logement concerné pour l'année 2018 ;

- le numéro de permis de construire ou une attestation du maire certifiant que le bâtiment concerné a été construit en conformité avec les règles d'urbanisme et achevé plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017. A défaut, le propriétaire devra fournir tout élément probant que le bâtiment concerné a été achevé plus de 10 ans à la date du 31 décembre 2017 (ex : avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière, acte authentique dans le cas d'une mutation, etc.)
- le cas échéant, une attestation d'hébergement d'un proche ou une facture liée au relogement.

Il doit être adressé au plus tôt et, en tout état de cause, avant le 28 février 2021 (cachet de La Poste faisant foi) :

par voie postale :

DDT 24
Fonds Argile
15, rue du 26e-Régiment-d'infanterie
CS 74000
24053 Périgueux Cedex

ou

par courriel :

ddt-fonds-argile@dordogne.gouv.fr

Attention :

Seuls les travaux et prestations débutés après l'accusé de réception du dossier de demande d'aide adressé par le représentant de l'État dans le département ouvrent droit à une aide financière. Cet accusé de réception ne vaut pas décision d'attribution de l'aide.

Le bénéficiaire devra justifier de l'achèvement des travaux dans un délai de 2 ans à compter de la notification de l'aide en transmettant les justificatifs nécessaires au préfet de département. Celui-ci peut faire réaliser tout contrôle nécessaire à la vérification du respect des dispositions relatives au versement de l'aide. En cas de non-respect des conditions ayant conduit à l'attribution de l'aide ou de l'obligation de transmission des justificatifs, le reversement de tout ou partie des sommes perçues sera exigé.

Lien pour accéder au site de la Préfecture de la Dordogne

<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Protection-civile/Etat-de-catastrophes-naturelles/Aide-exceptionnelle-en-soutien-des-victimes-de-l-episode-de-secheresse-rehydratation-en-2018/Aide-exceptionnelle-en-soutien-des-victimes-de-l-episode-de-secheresse-rehydratation-en-2018>

PanneauPocket au service des habitants de la commune de FAUX

La mairie de FAUX se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système simple et efficace permet de prévenir **instantanément** les citoyens à chaque **alerte et information de la Mairie**, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.



PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune

Alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux, conseil municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application les entités qui font partie de l'écosystème de l'administré. Ainsi, les citoyens mettent en favoris les communes, écoles, intercommunalités, associations et comités des fêtes qui l'intéressent et sont tenus informés en temps réel par le biais d'une seule interface.

Une application simple et engagée 100% française

Depuis 2016, l'application est utilisée par plus de 4000 communes, écoles, associations... et 59 Intercommunalités.

Accessible à tous les Français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes. PanneauPocket est également disponible depuis un ordinateur sur le site www.app.panneaupocket.com, afin d'être accessible par et pour tous.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de main dans votre poche.

**Retrouvez dès à présent toutes les villes et intercommunalités de France qui utilisent
PanneauPocket**

Pour plus d'informations :

Laura Baratier – Chargée de communication

09.71.29.27.43 - contact@panneaupocket.com

www.panneaupocket.com

Disponible sur



INFLUENZA AVIAIRE - IMPORTANT

C'est « l'autre épidémie » du moment. Même si au moins, celle-ci, ne présente aucun risque pour l'homme, l'épidémie de grippe aviaire qui frappe le sud-ouest de pays aura des conséquences catastrophiques pour la filière. C'est également l'occasion de rappeler que le recensement des propriétaires d'oiseaux par les mairies est une démarche obligatoire. Cette épidémie de grippe aviaire (virus H5N8), repérée en décembre, se propage extrêmement rapidement. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a indiqué, que ce sont en tout 198 foyers qui ont été identifiés dans le pays.

L'épidémie touche toutes les espèces de volailles, mais cet épisode frappe particulièrement des canards.

Pour tous les détenteurs de canards, oies ou de volailles du département (Particuliers et professionnels)

Les autorités sanitaires et vétérinaires françaises sont, depuis plusieurs semaines très attentives à l'évolution sanitaire en matière d'influenza aviaire hautement pathogène. Compte tenu du risque d'introduction de ce virus via l'avifaune sauvage sur le territoire national, le ministre de l'agriculture a décidé par arrêté du 16 novembre de relever le niveau de risque à « élevé ».

A ce titre, la Préfecture a sollicité les communes afin de recenser les basses-cours des particuliers et des professionnels ; tous les détenteurs de palmipèdes et/ou de gallinacés.

- ◆ Vous trouverez ci-joint une fiche de recensement à nous retourner obligatoirement.
- ◆ Une plaquette d'information présentant le renforcement des mesures de biosécurité.

✂ ————— FICHE DE RECENSEMENT DES OISEAUX DÉTENUS PAR TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

Vos coordonnées

Nom (ou raison sociale) :

Adresse :

Département : Commune : Code Postal :

Téléphone fixe : Portable : Email :

Si vous exercez une activité agricole ou agroalimentaire, indiquez un des identifiants suivants (un seul suffit) :

SIRET :

NUMAGRIT :

EDE :

ILU :

INUAV :

Vos oiseaux

Adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur) :

Espèces détenues	Nombre	Espèces détenues	Nombre
Poules		Pintades	
Canards		Cailles	
Oies		Faisans	
Pigeons		Perdrix	
Dindes		Autres espèces d'oiseaux vivants à l'extérieur (paon)	

Votre vétérinaire

Avez-vous désigné un vétérinaire sanitaire : Oui Non Ne sait pas

Si oui, indiquez ses coordonnées

Je soussigné, _____, déclare l'exactitude des informations précédentes
Date : _____ Signature : _____

Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre **l'influenza aviaire** dans les basses cours



Arrêté du 16 novembre 2020 qualifiant le niveau de risque épizootique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;

- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Contacts DDCSPP

Mail : ddcspp-spa@dordogne.gouv.fr

Tel : 05 53 03 66 68

- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée ... pour le nettoyage de votre élevage.

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-linfluenza-aviaire>

INFOS DIVERSES

Les permanences SOLIHA pour l'OPAH se déroulent de nouveau en présentiel pour EYMET et ISSIGEAC aux jours habituels de 9h30 à 12h00.

- 👉 Le 2nd jeudi de chaque mois sur EYMET (23 avenue de la Bastide)
- 👉 Le 4^{ème} jeudi sur ISSIGEAC (7 chemin des écoliers)

Vous devez impérativement prendre contact avec la technicienne pour fixer un RDV le jour de la permanence.

Contact: Mme PIET au 06.09.43.82.42 ou directement à l'accueil SOLIHA au 05.53.06.81.20.



**Permanence de Jean-Marie TRICHET,
Conciliateur de Justice**

◆ **Jeudi 25 février 2021 à ISSIGEAC**



Les horaires de l'Agence Postale Communale connaîtront quelques changements à compter du 1^{er} Mars 2021.

- Lundi : de 14h00 à 17h00,
- Mardi : de 14h00 à 17h00,
- Mercredi : de 9h00 à 12h00, et, de 14h00 à 17h00,
- Jeudi : fermée
- Vendredi : de 14h00 à 17h00.

Merci de votre compréhension.



La commune de FAUX est régulièrement sollicitée par des particuliers ou des professionnels de l'immobilier pour la location de biens immobiliers sur la commune. Si vous avez des biens ou connaissance de biens à louer, vous voudrez bien en informer la Mairie.

PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DE L'HABITAT : AIDES DÉPARTEMENTALES

L'Assemblée départementale a voté le 4 juin 2020 son Plan de Relance en faveur de l'Habitat et créé 4 nouvelles aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, sous plafond de ressources de l'ANAH.

Elles ont été assouplies en Novembre 2020.

Ce dispositif est transitoire afin de permettre une reprise de l'activité économique : seules les **demandes reçues avant le 30/06/2021** seront prises en considération.

Ces nouvelles aides cumulables concernent :

Pour les propriétaires occupants :

- Les travaux de mise aux normes électriques,
- Les travaux de rénovation des toitures ET/OU travaux de ravalement des façades,
- La mise aux normes d'un assainissement individuel.

Pour les propriétaires bailleurs :

- Les travaux permettant la sortie de la non décence du logement loué.

Leurs revenus ne doivent pas dépasser les plafonds ci-après :

(Annexe1) Plafonds des ressources applicables au 1^{er} Janvier 2024 pour les ménages aux ressources modestes et très modestes (hors île de France)

Nombre de personnes composant le ménage (*)	Personnes très modestes	Personnes modestes
1	14 845€	19 030€
2	21 710€	27 832€
3	26 110€	33 470€
4	30 502€	39 102€
5	34 913€	44 757€
Personne supplémentaire	+4402€	+5638€

(*) Au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 mai 2013, l'ensemble des personnes destinées à occuper le bien constitue un ménage.

Conditions de versement de l'aide départementale :

Une autorisation de commencer les travaux sera envoyée au demandeur dès réception du dossier complet par le Département. **Celle-ci ne vaudra toutefois pas décision d'octroi de la subvention.** Seule la commission permanente du Département est habilitée à l'attribution de la subvention départementale.

Les ménages devront adresser leur **dossier de demande de subvention (à votre disposition sur simple demande)** ainsi que les pièces demandées pour le paiement soit :

✉ Par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil Départemental
Direction de l'Environnement et du Développement Durable
Service de l'habitat
2 rue Paul Courier- CS 11200
24019 PERIGUEUX Cedex

Par mail à l'adresse suivante :

Cd24.dedd@dordogne.fr

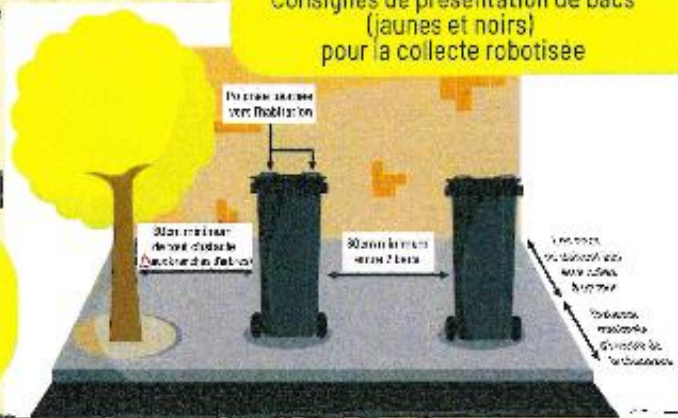
Site Observatoire de l'Habitat :

<http://habitat.dordogne.fr>

Calendrier de collecte à compter du 1^{er} Janvier 2021

**FAUX
MONMADALÈS
MONTAUT**

Consignes de présentation de bacs (jaunes et noirs) pour la collecte robotisée



ATTENTION ! une fois les points d'apports volontaires installés, ce calendrier ne devra plus être utilisé.



**Jours de ramassages
de vos déchets
ménagers**

Janvier	4	11	18	25	
Février	1	8	15	22	
Mars	1	8	15	22	29
Avril	5	12	19	26	
Mai	3	10	17	24	31
Juin	7	14	21	28	
Juillet	5	12	19	26	
Août	2	9	16	23	30
Septembre	6	13	20	27	
Octobre	4	11	18	25	
Novembre	1	8	15	22	29
Décembre	6	13	20	27	



**Jours de ramassages
de vos déchets
recyclables**

Janvier	13	27	
Février	10	24	
Mars	10	24	
Avril	7	21	
Mai	4	19	
Juin	2	16	30
Juillet	14	29	
Août	11	25	
Septembre	8	22	
Octobre	6	20	
Novembre	3	17	
Décembre	1	15	29

09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr



SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne
La Rampinsolle 24680 COULOUNIEUX-CHAMIER



Particuliers, professionnels, associations, collectivités ... Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
 - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
 - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- Vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- Informer d'un changement :
déménagement, personnes composant le
foyer, etc.
- Signaler un problème :
carte perdue ou défectueuse, dépôt
sauvage, points d'apports volontaires
détériorés, etc.
- Obtenir des explications relatives à la
facturation, à la réduction des déchets,
etc.
- Répondre à toutes les questions
pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)
service-usagers@smd3.fr
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 30
smd3.fr

Pour obtenir votre carte d'accès à la déchèterie, vous pouvez effectuer les démarches sur le site du SMD3 ou par téléphone, au 09 71 00 84 24.

LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Horaires des déchèteries du Bergeracois								
	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.28	
Lundi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Jeudi	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
Samedi	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
Dimanche	10h - 12h	14h - 16h						

Modalités de remise de carte d'accès des déchèteries à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : avec une pièce d'identité, la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile

La vie associative

LISTE DES CONTACTS DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- * **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- * **ABT** : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- * **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- * **ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)** : Mme CHAUVEAU Angelina 06.86.65.61.95
- * **A VOS SAVONS** : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- * **LES BOULISTES DE FAUX** : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- * **2CV EN FAUX ' LIES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- * **COMÉDIES COCASSES** : Mme WARNER Carol 05.53.22.89.21
- * **COMITÉ DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- * **COOPÉRATIVE SCOLAIRE** : Mme GACHET Claire
- * **CRÉATION ET LOISIRS** : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- * **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- * **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- * **JAZZANOUS** : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77
- * **L'ÉTRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- * **LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement)** : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

CALENDRIER PREVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

Au vu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, aucune manifestation n'est prévue pour l'instant.

La communauté de communes

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Au 1^{er} Janvier 2021, le règlement de service du SPANC ainsi que la tarification des contrôles, évoluent.

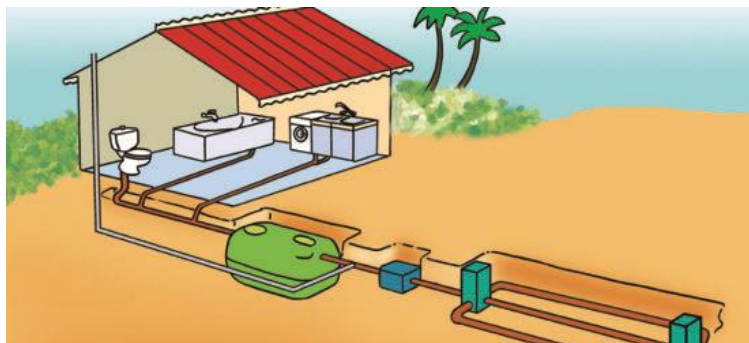
La nouvelle tarification sera la suivante :

- Contrôle de bon fonctionnement (vente et/ou périodique) : 130€
- Contrôle de conception et d'implantation : 80€
- Contrôle de bonne exécution des travaux : 100€

Pour le périodique, l'échelonnement sur la facture d'eau potable est toujours en vigueur et se traduira par un prélèvement de 16.25€/an pendant 8 ans.

Le règlement de service sera en accès libre sur le site internet de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord www.ccsp24.fr onglet Aménagement de l'espace et environnement -> Assainissement.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ reste à votre service pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante ccsp24.spnc@orange.fr



PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal)

OUVERTURE DE LA CONCERTATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Suite aux délibérations n° 2017-24 du 20 mars 2017, n° 2017-82 du 20 novembre 2017 et n° 2019-23 du 18 mars 2019, le public est informé que la concertation sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a démarré et qu'un registre de concertation accompagné d'un dossier de concertation sont disponibles au siège de la Communauté de communes à Eymet, à la Maison des services publics à Issigeac et à la Mairie de FAUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de concertation est aussi disponible sur le site de la Communauté de communes :

<http://www.ccsp24.fr/fr/information/51760/plui>

OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été reconduite **du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 31 août 2021.**

SOLIHA Dordogne-Périgord est l'association interlocutrice pour :

- Vous informer gratuitement,
- Etudier la recevabilité de votre projet,
- Vérifier la nature des travaux éligibles et les subventions mobilisables,
- Vous assister dans le montage du dossier.

EYMET : *Pôle de services publics, 23 Avenue de la Bastide*

ISSIGEAC : *Maison des services, 7 Chemin des écoliers*

☎ 05.53.22.57.94 - v.piet@solihha.fr



INFORMATIONS HEBERGEURS – Taxe de séjour

Taxe de séjour 2020 :

Retrouvez l'ensemble des informations pour la déclaration 2020 en téléchargeant les documents sur le site internet.

<http://www.ccp24.fr/fr/information/43402/taxe-sejour>

Taxe de séjour 2021 :

Les Présidents de la Communauté d'Agglomération et des Communautés de Communes du Bergeracois ont décidé d'unifier la taxe de séjour sur tout le territoire. Cela signifie pour vous, professionnels du tourisme, un seul mode de perception (taxe de séjour au réel) et des tarifs identiques sur tout le Bergeracois.

Sur notre territoire, pour l'année 2019, ce sont 92 hébergeurs qui ont payé la taxe de séjour dont le montant s'élève à 27 241€.

Rappel : la taxe de séjour est payée par les touristes qui séjournent sur le territoire. Elle contribue au financement de l'Office de Tourisme et à la mise en œuvre du projet touristique de territoire et notamment :

- Entretien et mise à niveau de la signalétique des circuits de randonnées PDIPR,
- Création de la voie vélo partagée,
- Impression et diffusion des guides touristiques.

Nouveau pour 2021

Retrouvez désormais toutes les informations et documents utiles pour les déclarations centralisées sur la page du Pays de Bergerac, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://pro.pays-bergerac-tourisme.com/vos-infos-pro/r%C3%A9glementation-infos-juridiques/taxe-de-s%C3%A9jour/>

Permanences des organismes

Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention tient une permanence En raison de la crise sanitaire, les permanences sont annulées. Contactez le CMS de Sigoulès.
Siège : CMS de SIGOULES
☎ 05.53.02.06.13

M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66
31, place Gambetta BERGERAC
Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Aides ménagères, action sociale, portage de repas, PIJ...) ☎ 05.53.22.98.16
Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide, 24500 EYMET.
- Permanence avec Nathalie Phellipeau dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h00.

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou, 24500 EYMET
Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.
ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.
☎ 05.53.74.26.25

CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.
☎ De 8h00 à 18h00
05.53.35.60.00.
3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :
☎ 05.53.45.45.80 – Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
Anah.cd24@dordogne.fr

CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h
Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)
2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC
☎ 3960 ou 09.71.10.39.60
N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

Le CICAS

(Retraite complémentaire des salariés)
sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.
☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21 Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.
☎ 05.53.63.32.30.

CONCILIATEUR de JUSTICE

M. J.-M. TRICHET.

LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.
Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.
☎ 05.53.73.24.7



Liste des commerçants, artisans et professions libérales

ARTISANS

BONETTI Romain (Maçonnerie) – 142 Rue Paul Abadie – 06.74.90.13.27
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel rg24@live.fr
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58
LEYMA Jérémy (Maçonnerie, gros œuvre) - 167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56
MALONE Clark (Plombier, chauffagiste) – La Micalie – 06 88 89 30 61
MARSAL Éric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèvre – 05.53.24.30.21
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54
DE BOUTRAY François et Josefa - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82
www.chateaufort.fr
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03
gilles.durand.aumont@gmail.com www.gitedelabarde.com
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – 382 Route d'Issigeac - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11
TAYLOR Edward et Ineke (Gîtes de la Bergerie) - Château Le Tour - 144 Route de Labarde – 06.86.92.09.60
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Christophe MARGUIER – 159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70
SENCHE Meggane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

PROFESSIONS LIBÉRALES AU POLE BIEN ETRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélieh RUSCON - 06.76.04.60.74

Memento des numéros utiles



GENDARMERIE D'ISSIGEAC Permanence : Lundi après-midi, Mercredi après-midi, Dimanche matin.	05.53.73.52.80
MAIRIE de FAUX Télécopie faux24.mairie@wanadoo.fr	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.24.32.40
BIBLIOTHÈQUE DE FAUX bibliothequefaux24@gmail.com	05.53.22.91.55
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)	05.53.22.57.94 05.53.58.70.71 05.53.24.32.17 07.87.11.97.49
AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET – amad.sb@orange.fr	05.53.74.26.25
CIAS – EYMET	05.53.22.98.16
OFFICE du TOURISME -d'ISSIGEAC -d'EYMET	05.53.58.79.62 05.53.23.74.95
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES (ISSIGEAC) des TILLEULS	05.53.58.60.64
PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)	3237 ou 3237.fr
CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)	05.53.58.71.33

Dr FAUCONNOT (BOUNIAGUES)	05.53.58.36.23
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN-VERBEKE, Françoise CHARRIER, Delphine POLET et Gwenaëlle ARNAL	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) Christine AGBODJAN et Carole BICHON (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- Thierry MA TRI (BOUNIAGUES) - M. ADELAÏDE (Luxopuncture - BOUNIAGUES) Béatrice LACOSTE-LAFOSSE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83 06.76.82.89.76 06.71.24.00.88
KINESITHERAPEUTES S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC) Mme BORINI Marcella (BOUNIAGUES)	05.53.24.12.37 05.47.77.98.88
OSTÉOPATHES -M. CHAPUIS (ISSIGEAC) -Melle CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE Mme MONNIER A. (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. (BOISSE)	06.88.55.78.93
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.05
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
SMD3 (collecte des ordures ménagères)	0 800 942 601 (n° vert)
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AEROPORT Roumanière www.bergerac.aeroport.fr	05.53.22.25.25
PAROISSE Saint Martin des Vignes (Presbytère d'Eymet, Abbé Fabre) https://eymet-paroisse.jimdo.com	05.53.23.82.10

Messes

Le dimanche matin : 9h30 à ISSIGEAC
11h15 à EYMET

PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche
de chez vous :

Par téléphone : faites le 3237.

Sur Internet : www.3237.fr